



**ASSOCIATION FACULTAIRE ÉTUDIANTE DE SCIENCE POLITIQUE ET  
DROIT DE L'UQAM**

**CAHIER D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE POSITIONNEMENT POLITIQUE  
JEUDI 26 JANVIER 2012**

## Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| <b>I. Ordre du jour détaillé de l'Assemblée générale .....</b>   | <b>3</b>  |
| <b>0. Ouverture .....</b>  | <b>3</b>  |
| <b>1. Procédures .....</b>   | <b>3</b>  |
| <b>2. État de la situation .....</b>   | <b>3</b>  |
| <b>3. Relations de la CLASSE avec les autres organisations nationales .....</b>  | <b>3</b>  |
| <b>4. Varia .....</b>  | <b>4</b>  |
| <b>5. Fermeture .....</b>  | <b>4</b>  |
| <b>II. Textes de réflexion pour l'Assemblée générale .....</b>   | <b>5</b>  |
| <b>1. Textes de réflexion venant du Comité exécutif de l'AFESPED .....</b>   | <b>5</b>  |
| <b>2. Textes de réflexion venant de membres de l'AFESPED .....</b>   | <b>5</b>  |
| <b>III. Cahier des propositions du Comité exécutif .....</b>   | <b>6</b>  |
| 0. Ouverture .....   | 6         |
| 1. Procédures .....  | 6         |
| 2. État de la situation .....  | 7         |
| <b>Qu'une période d'information de cinq (5) minutes sur l'état de la situation ait lieu par le</b><br><b>Comité exécutif .....</b> | <b>7</b>  |
| <b>Que cette période d'information soit suivie d'une période de questions. ....</b>  | <b>7</b>  |
| 3. Relations de la CLASSE avec les autres organisations nationales .....   | 7         |
| 4. Varia .....   | 10        |
| 5. Fermeture .....   | 10        |
| <b>IV. Résumé des procédures d'assemblée .....</b>   | <b>11</b> |

## I. **Ordre du jour détaillé de l'Assemblée générale**

*Note : toutes les propositions que souhaite amener le Comité exécutif pour l'assemblée sont disponibles et détaillées dans la section III. du présent document.*

### **Explication détaillée de l'ordre du jour de l'assemblée.**

#### **0. Ouverture**

Lors de ce point, un-e membre propose l'ouverture de l'Assemblée. L'ouverture doit être appuyée et le quorum régulier de 50 membres constaté au moins visuellement.

#### **1. Procédures**

Le point procédures vise à élire une animation et un secrétariat d'assemblée. La présente assemblée étant une assemblée ordinaire, il est possible de modifier l'ordre du jour.

#### **2. État de la situation**

Ce point sera l'occasion de faire l'état de la situation tant au niveau national qu'au niveau local.

#### **3. Relations de la CLASSE avec les autres organisations nationales**

Après l'adoption de différentes clauses de solidarité et de négociation mutuelle avec certaines organisations nationales, il est nécessaire de se questionner sur les relations que devraient entretenir la CLASSE avec les autres organisations nationales.

Il s'agit également de se demander quelles devraient être les dynamiques entre la CLASSE et les autres organisations nationales dans le cadre de la campagne de grève générale.

#### **4. Varia**

Présentation de points divers et variés.

#### **5. Fermeture**

- CAHIER D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE -

- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE POSITIONNEMENT POLITIQUE DU 26 JANVIER 2012

## **II. Textes de réflexion pour l'Assemblée générale**

### **1. Textes de réflexion venant du Comité exécutif de l'AFESPED**

### **2. Textes de réflexion venant de membres de l'AFESPED**

- CAHIER D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE -

- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE POSITIONNEMENT POLITIQUE DU 26 JANVIER 2012

### III. Cahier des propositions du Comité exécutif

***Note : les propositions marquées « Proposition du Comité exécutif » sont issues du travail de réflexion du Comité exécutif sur la situation actuelle. À ce titre, les propositions suivantes sont celles que l'exécutif souhaite soumettre aux membres de l'AFESPED afin d'aider à faire progresser les délibérations.***

***Les autres propositions sont amenées à titre personnel par des membres de l'AFESPED. En effet, lors de l'envoi de la convocation à l'assemblée générale, un appel de textes et de propositions a été lancé par le Comité exécutif afin de recueillir et diffuser les propositions que les membres souhaiteraient apporter lors de l'assemblée.***

***Le Comité exécutif souhaite rappeler que tous les membres peuvent amener des propositions et amendements lors d'une assemblée.***

#### 0. Ouverture

L'ouverture fait l'objet d'une proposition régulière d'ouverture par un membre.

#### 1. Procédures

Les procédures servent à définir quel sera le président d'assemblée ainsi que la secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par l'exécutif de l'AFESPED :

- Présidence d'assemblée : Mariève Ruelle
- Secrétaire d'assemblée :

## 2. État de la situation

Ce point sera l'occasion de faire l'état de la situation tant au niveau national qu'au niveau local.

### **Proposition du Comité exécutif :**

Il est proposé par le Comité exécutif de faire un bref état de la situation sur la mobilisation nationale et locale contre la hausse des frais de scolarité, suivie d'une période de questions.

### ***Proposition :***

**Qu'une période d'information de cinq (5) minutes sur l'état de la situation ait lieu par le Comité exécutif.**

**Que cette période d'information soit suivie d'une période de questions.**

## 3. Relations de la CLASSE avec les autres organisations nationales

Après l'adoption de différentes clauses de solidarité et de négociation mutuelle avec certaines organisations nationales, il est nécessaire de se questionner sur les relations que devraient entretenir la CLASSE avec les autres organisations nationales.

Il s'agit également de se demander quelles devraient être les dynamiques entre la CLASSE et les autres organisations nationales dans le cadre de la campagne de grève générale.

### **Proposition du Comité exécutif :**

Il est nécessaire dans le cadre de la présente campagne de se positionner face à chacun des différents acteurs présents. En ce sens, il est important de dissocier les trois principales organisations nationales dans le traitement des relations de la CLASSE avec celles-ci.

### ***Proposition concernant la Fédération étudiante universitaire du Québec :***

CONSIDÉRANT que, lors de la grève étudiante de 2005, la FEUQ a accepté de poursuivre ses négociations avec le gouvernement sans la CASSÉÉ, qu'elle a condamné les actions dites violentes de la CASSÉÉ, qu'elle a négocié une entente à

huit clos avec le gouvernement et qu'elle a recommandé cette entente sans même avoir consulté les étudiant-e-s;

CONSIDÉRANT que la FEUQ a refusé de traiter et d'adopter l'entente minimale suivante, dont le but est d'éviter qu'une situation semblable se reproduise;

« Que chacune des associations étudiantes nationales refuse de négocier avec le gouvernement si celui-ci exclut l'une d'entre elles de la table de négociation;

Que les associations étudiantes nationales s'engagent à ne pas recommander une proposition du gouvernement à ses membres afin de laisser réellement aux assemblées générales locales le dernier mot;

Que les associations étudiantes nationales s'engagent à ne pas dénoncer les actions entreprises par les autres organisations nationales et associations locales. »

CONSIDÉRANT que la FEUQ est la seule organisation étudiante nationale qui a refusé de signer l'entente pour la manifestation conjointe du 10 novembre.

*Il est proposé*

**Que l'AFESPED souligne le manque d'ouverture de la FEUQ et condamne son refus de traiter de l'entente minimale;**

**Que l'AFESPED propose que la CLASSE ne collabore jamais avec la FEUQ en tant qu'organisation, mais qu'elle établisse des liens avec les associations étudiantes membres de la FEUQ qui souhaiteraient mener une lutte combattive et démocratique;**

**Que l'AFESPED propose que la CLASSE critique publiquement toutes manœuvres de la FEUQ visant à marginaliser la frange combattive du mouvement étudiant, à négocier une entente avec le gouvernement à l'insu des étudiant-e-s ou à mettre fin à la grève en recommandant une entente sans avoir consulté au préalable les assemblées générales.**

**Que l'AFESPED propose que la CLASSE produise du matériel d'information à distribuer sur tous les campus du Québec pour sensibiliser les étudiant-e-s à l'importance de la démocratie directe et sur les dangers qu'une entente de fin de grève soit négociée par la tête dirigeante du mouvement étudiant à l'insu des étudiant-e-s.**

**Proposition concernant la Fédération étudiante collégiale du Québec :**

CONSIDÉRANT que, lors de la grève étudiante de 2005, la FECQ a accepté de poursuivre ses négociations avec le gouvernement sans la CASSÉÉ, qu'elle a condamnée les actions dites violentes de la CASSÉÉ, qu'elle a négocié une entente à huis clos avec le gouvernement, mais qu'elle s'est abstenue de recommander cette entente;

CONSIDÉRANT que la FECQ a adopté la proposition suivante dans le but est d'éviter qu'une situation semblable se reproduise;

« Que chacune des associations étudiantes nationales refuse de négocier avec le gouvernement si celui-ci exclut l'une d'entre elles.

Que les associations étudiante nationales s'engagent à ne pas recommander une proposition du gouvernement à ses membres afin de laisser réellement aux assemblées générales ou instances locales le dernier mot.

Que les associations étudiantes nationales et les associations locales s'engagent à ne pas dénoncer dans les médias les actions entreprises par les autres organisations nationales et associations locales. »

CONSIDÉRANT que la FECQ a accepté de signer l'entente pour la manifestation conjointe du 10 novembre;

***Il est proposé***

**Que l'AFESPED souligne l'ouverture de la FECQ;**

**Que l'AFESPED propose que la CLASSE collabore avec la FECQ et ses associations membres dans la mesure où cela ne légitime pas les actes de la FEUQ;**

**Que l'AFESPED propose que la CLASSE critique publiquement la FECQ si celle-ci en venait à cautionner les agissements de la FEUQ visant à marginaliser la frange combattive du mouvement étudiant, à négocier une entente avec le gouvernement à l'insu des étudiant-e-s ou à mettre fin à la grève en recommandant une entente sans avoir consulté les assemblées générales.**

**Proposition concernant la Table de concertation étudiante du Québec :**

CONSIDÉRANT que la TaCEQ a adopté la proposition suivante;

« Que chacune des associations étudiantes nationales refuse de négocier avec le gouvernement si celui-ci exclut l'une d'entre elles.

Que les associations étudiantea nationales s'engagent à ne pas recommander une proposition du gouvernement à ses membres afin de laisser réellement aux assemblées générales ou instances locales le dernier mot.

Que les associations étudiantes nationales et les associations locales s'engagent à ne pas dénoncer dans les médias les actions entreprises par les autres organisations nationales et associations locales. »

CONSIDÉRANT que la TaCEQ a accepté de signer l'entente pour la manifestation conjointe du 10 novembre;

CONSIDÉRANT que la TaCEQ est une association décentralisée et démocratique qui a été fondée en opposition avec les pratiques de la FEUQ lors de la grève étudiante de 2005.

***Il est proposé***

**Que l'AFESPED propose que la CLASSE collabore avec la TaCEQ.**

**4. Varia**

**5. Fermeture**

## IV. Résumé des procédures d'assemblée

Toute discussion s'amorce par la formulation d'une proposition ; celle-ci adopte une forme affirmative et a pour objectif la prise d'une décision. **Aussitôt une proposition soumise à l'assemblée, toutes les interventions subséquentes doivent porter sur celle-ci.**

Une intervention (ou tour de parole) peut prendre la forme :

- 1) De la **formulation d'une proposition**, incluant un amendement, un sous-amendement (voir paragraphe suivant) ou une proposition privilégiée.
- 2) S'il y a une proposition actuellement soumise à l'assemblée, **d'encourager l'assemblée à adopter ou, au contraire, à rejeter la proposition.**
- 3) **De modifications à apporter à la proposition** actuellement soumise à l'assemblée, **notamment par l'ajout ou le retrait de mots** (amendement, puis sous-amendement, si l'amendement lui-même devrait être modifié).

Les **propositions privilégiées** les plus couramment formulées sont les suivantes (référez-vous au Code de procédures pour l'ensemble des propositions privilégiées admissibles) :

- 1) **L'ajournement/levée de l'assemblée.**
- 2) **La mise en dépôt** (que les discussions et le vote sur une proposition soient reportés).
- 3) **La plénière** (période pendant laquelle l'assemblée peut librement discuter d'un sujet sans qu'il n'y ait forcément une proposition soumise à l'assemblée).
- 4) **La question préalable** (qui vise à ce que l'assemblée passe immédiatement au vote l'adoption d'une proposition).

**Une proposition est soumise au vote** en deux circonstances :

- 1) Lorsqu'il n'y a plus d'interventions OU
- 2) Advenant l'adoption de la question préalable.

**Une proposition est généralement adoptée à majorité simple**, à savoir lorsqu'il y a plus de votes en faveur (POUR) que de votes en opposition (CONTRE). À noter que la procédure de vote prévue au Code de procédures est à main levée.

N'hésitez jamais à vous adresser à l'animateur-trice de l'assemblée s'il y a quoi que ce soit qui vous semble ambigu. Pour ce faire, prenez un tour de parole ou présentez-vous directement au micro et revendiquez **un point d'information accompagné de votre question.**

- CAHIER D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE -

- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE POSITIONNEMENT POLITIQUE DU 26 JANVIER 2012